

# GE\_GERICHTE P/23418/2023 vom 28. Juli 2025

GE Cour de justice, 2025-07-28, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_P\\_23418\\_2023](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_P_23418_2023)

FR: GE\_GERICHTE P/23418/2023 du 28 juillet 2025

IT: GE\_GERICHTE P/23418/2023 del 28 luglio 2025

## Erwägungen

### E. 2

ème éd., Bâle 2019, n. 32 ad art. 85 CPP). Par ailleurs, si le destinataire doit s'attendre à la notification, le délai de garde de sept jours n'est pas prolongé lorsque La Poste permet de retirer le courrier dans un délai plus long, par exemple à la suite d'une demande de garde. En effet, des accords particuliers avec La Poste ne permettent pas de repousser l'échéance de la notification, réputée intervenue à l'échéance du délai de sept jours (ATF 141 II 429 c. 3.1 ; arrêt du Tribunal fédéral 6B\_302/2020 du 25 juin 2020 consid. 5.2) ; Qu'en l'espèce, A\_\_\_\_\_ a, par pli du 19 juin 2025, déclaré former appel à l'encontre du jugement JTDP/607/2025 du 23 mai 2025, de sorte qu'elle savait qu'une procédure était pendante en appel et devait, à ce titre, s'attendre à recevoir de la correspondance se rapportant à celle-ci ; Que le courrier recommandé adressé par la direction de la procédure de la CPAR le 4 juillet 2025 à A\_\_\_\_\_ est réputé lui avoir été notifié le 14 juillet 2025, à l'issue du délai de garde postal, étant rappelé que les accords particuliers avec La Poste n'ont pas d'influence à cet égard ; Que A\_\_\_\_\_ n'a pas précisé sa déclaration d'appel dans le délai qui lui a été imparti à cet effet ; Qu'en l'absence d'une déclaration d'appel répondant aux exigences légales, l'appel est manifestement irrecevable ; Que la partie dont l'appel est irrecevable est considérée comme ayant succombé (art. 428 al. 1 CPP) ; Que l'appelant supportera en conséquence les frais de la procédure envers l'État, y compris un émolument d'arrêt (art. 14 al. 1 lit. b du règlement fixant le tarif des frais en matière pénale [RTFMP]) ; \* \* \* \* \*

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.